



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL

CDOS
ARDÈCHE

Il est établi entre :

- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 07)
Situé au : Pole Maurice Gounon, 11 Boulevard du lycée, 07 000 Privas
Représenté par son Président André ARMAND

Et

- L'association utilisatrice :
Situé au :
Représentée par :
Tel du responsable de la réservation :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le CDOS 07 met gratuitement à disposition de l'organisateur une salle de réunion, la cuisine et les sanitaires à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'organisateur utilisera les locaux sous son entière responsabilité exclusivement dans le cadre de réunion de travail.

Date de réservation demandée : / /

Horaires : à

Matériels demandés: vidéoprojecteur rallonges

Dans les conditions précisées ci-après :

- Sont prêtés uniquement les salles : réunion, cuisine, WC,
 - Salle de réunion équipée de 10 tables, 15 chaises, un écran de projection et un tableau blanc (sans stylo).
 - Cuisine avec frigo, micro-ondes, balai et pelle (veuillez ne pas utiliser les denrées, la nourriture et les boissons appartenant au CDOS 07, merci).
 - Un sanitaire avec un accès aux personnes handicapées.
- L'organisateur devra préalablement réserver la salle et le matériel requis pour animer la réunion,
- L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect du matériel mis à disposition,
- L'organisateur doit récupérer et ramener les clés et le badge aux horaires d'ouverture du CDOS 07 :
 - Du lundi au jeudi de 9h à 16h.

Responsabilité de l'organisateur :

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'organisateur s'engage :

- A contrôler les entrées et les sorties des participants aux différentes réunions,
- A ne pas nuire à la quiétude du voisinage des locaux,
- A assurer le nettoyage des locaux utilisés,
- A réparer ou à indemniser le CDOS 07 pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées

En cas de non-respect des conditions de réservation, le CDOS 07 se réserve le droit de ne plus prêter ses locaux à ladite association.

Etablie en deux exemplaires, fait le à

Pour l'association
Le Président,

André ARMAND

Pour l'association utilisatrice,
Nom et Prénom,